

VIE QUOTIDIENNE

- Conseil municipal : jeudi 14 novembre 2024 à 18h30, en mairie.
- Banque Alimentaire : samedi 23 novembre de 9h à 17h au Carrefour Contact.

Zones d'Accélération d'Énergies Renouvelables : donnez votre avis !

Donnez votre avis sur les zones d'accélération d'énergies renouvelables et leur implantation sur notre territoire
jusqu'au 4 décembre 2024

La production d'électricité évolue et les communes sont appelées à se mobiliser pour augmenter la part d'énergie renouvelable dans notre consommation. Ainsi, la *loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables dite loi APER* demande aux communes de définir les zones éligibles pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables en concertation avec les habitants. Vous avez **jusqu'au 4 décembre 2024** pour envoyer vos remarques et observations à mairie@letourduparc.fr

Cette démarche permet de contribuer aux objectifs de production d'énergie renouvelable définis au niveau national : **multiplication par 10 de la production d'énergie solaire d'ici à 2025 pour dépasser les 100 Gigawatts.**

Trois zones identifiées

Trois zones ont été identifiées par Golfe Morbihan-Vannes Agglomération et les gestionnaires de réseaux sur notre commune. Ces zones seraient potentiellement affectées à la production d'électricité photovoltaïque.

Les 2 zones proposées sont :

Nom du site	Réf Cadastrale	Surface en m2
Ecole	AN0173	2947
Carrefour Contact	AH0090/AH0189	1077
Lagunes de Kerdré	AD0152/AD0075/AD0184	79 571

Ces zones présentent un réel potentiel pour permettre d'atteindre les objectifs de production d'énergie renouvelable solaire.

COMMENT PARTICIPER ? La commune doit délibérer avant la fin de l'année pour transmettre au préfet ses choix en matière de zones d'accélération. A cette fin, nous vous proposons de nous faire part de vos remarques ou observations afin que nous puissions finaliser le choix des zones. Nous vous invitons à participer en nous envoyant un courriel à l'adresse mail suivante : mairie@letourduparc.fr



Bacs à marée

Les bacs à marée ont été remis en place pour la période hivernale à Rouvran, à Banastère et aux Fosses. Ces bacs visent à **encourager une participation citoyenne active** : les promeneurs peuvent y déposer les déchets qu'ils trouvent, contribuant ainsi à la **préservation du littoral**.

Je dépose **UNIQUEMENT** les déchets échoués :



Déchets de pêche et aquaculture



Déchets échoués : mégots, plastique, verre, métal...



Fragments de verre et de plastique

Je laisse **SUR PLACE** :



Algues



Coquillages, os de seiche



Bois naturel

La laisse de mer : les débris naturels de la laisse de mer ne sont pas des déchets. Ils sont indispensables à la flore et à la faune des plages.



Inauguration de l'aménagement du village de Balanfournis

Le village de Balanfournis, croisant les routes du Tour du Parc et de Surzur, a été réaménagé en vue d'accroître la sécurité des riverains. **Ces travaux ont été inaugurés vendredi 18 octobre** en présence de Monsieur le Maire, François Mousset, Monsieur le président du département, David Lappartient, Madame la députée, Anne Le Hénanff, Monsieur le préfet, Pascal Bolot, les quatre adjoints, les conseillers municipaux, les entreprises, les concessionnaires et les riverains.



ARRACHAGE DES BACCHARIS

La saison de lutte contre les baccharis reprend ! De nouveaux chantiers sont prévus et effectués par les agents des services techniques entre octobre 2024 et mars 2025.

Le *baccharis halimifolia* est une plante invasive importée d'Amérique du Nord. Sa croissance rapide et sa production de graines en grande quantité, essentiellement disséminées par le vent, entraînent une colonisation rapide des milieux naturels.

La mairie et le Parc Naturel Régional du Morbihan collaborent étroitement afin de diminuer les foyers repérés sur la commune.



OSTREAPOLIS, à vos agendas !

Trois évènements en novembre :

- ❖ **Mercredi 13 novembre à 11h45** : Dégustation de 6 huîtres préparées selon 6 recettes différentes, le tout accompagné d'un verre de Chinon du Vignoble de Rhuys. Echanges, astuces pour ouvrir les huîtres et les préparer. Avec les élèves du lycée Jean Bart de Redon – filière restauration.
Durée 1h – 15€/personne - sur réservation en ligne.
- ❖ **Samedi 23 novembre à 15h00** : Table ronde à Ostréapolis sur le thème de l'alimentation durable et du bien-être.
Avec Laurent Thomas de la Belle de Pénerf, Mélanie Chouan d'Escapade en Terre iodée, Bruno Aubriot directeur de Nutrazur.
Durée 1h - Gratuit - sur réservation en ligne.
- ❖ **Samedi 23 novembre de 14h00 à 17h00** : Exposition/atelier itinérant des Petits Débrouillards « 20 000 lieues aquatiques ». Modules interactifs sur les enjeux de l'eau – dès 8 ans. En continu – Gratuit.

MARCHÉ : Le dimanche matin : place des 4 frères Le Blouch.

NUMÉROS UTILES

Pompiers : 18 / SAMU : 15 / Gendarmerie : 17
Dr Richard : 02 97 67 34 07 / Ecole Publique : 02 97 67 30 70

Ne pas jeter sur la voie publique

Mairie du Tour du Parc • 1 Place de la Mairie, 56370 LE TOUR DU PARC
Téléphone : 02 97 67 30 01 • www.letourduparc.fr

Directeur de la publication : François MOUSSET

Réalisation : La commission communication

Distribution : Elus et agents communaux

Crédits photos : Mairie du Tour du Parc, les associations communales, Ostréapolis

Impression : Mairie du Tour du Parc

Tirage : 1000 exemplaires

Dépôt légal : N°1516-09 mai 2017

Papier 100% recyclé - certifié Blue Angel et Ecolabel Européen
ISO 9001 / ISO 14001 / OHSAS 18001 / DIN 67 38 / PCF / COnutral.

